

## COMITÉ POUR LA CRÉATION D'UN OBNL

Procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2013, de 17h00 à 21h00,  
Halles de Sainte-Foy, Québec

---

### Étaient présentes :

Ann C.  
Hélène N.  
Jocelyne L.  
Laurette B.  
Thérèse S.

---

Moment de silence et Prière de la Sérénité.

Pour débiter, Ann a demandé si nous pouvions avoir certains avantages d'un OBNL sans être incorporé? La réponse est Non.

Thérèse ajoute que pour être un OBNL, il faut ensuite être un organisme de bienfaisance.

### 1. **Raisons qui ont amené notre circonscription à entamer une collecte de données face à la création d'un tel organisme.**

- a) Coût trop élevé des salles pour les groupes (ex. Mario H.)
- b) Donner au site internet un statut de «personne morale».
- c) Protéger la personne qui s'occupe de la logistique pour l'AGA.
- d) Envisager un remboursement de taxes pour les locations de salles et pour l'achat ou la location de fourniture (remboursement de 50% pour les organismes qui, en plus d'être OBNL, doivent être reconnus organismes de bienfaisance).

Location de salles : Il a été discuté qu'il est vrai que la location de salles devient de plus en plus onéreuse. Plusieurs églises ferment, ces endroits deviennent inaccessibles pour louer un local. Il nous reste les centres de loisir, les écoles, etc. qui augmentent leur prix. Les groupes diminuent et ne peuvent plus rencontrer leurs dépenses.

Site internet : Le site internet n'a pas besoin de personne morale puisque personne ne signe quand nous louons un site d'hébergement.

Protection de la personne responsable de la logistique pour l'AGA : Si le signataire signe au nom de la circonscription (ce qui n'est pas légal puisque la circonscription n'est pas une entité), il n'est pas protégé

si l'hôte de l'événement ne respectait pas le contrat. Il a été proposé d'aviser Mario qu'il est responsable du contrat qu'il signe.

Comme nous l'avons répété plusieurs fois, rien n'est arrivé depuis 40 ans mais est-ce une raison valable pour ne pas tenir compte de ce que nous savons maintenant?

Envisager un remboursement de taxes : Les montants indiqués dans la lettre adressée aux RD en août 2012 indiquent que le retour de taxes serait plus élevé que le coût de l'incorporation, ce qui n'est pas réaliste. En effet,

La première année, l'assurance coûte environ \$500,00.

L'inscription coûte \$154,00.

Les frais d'un comptable \$150,00 environ, ce qui fait un total de 804,00\$.

La deuxième année, les frais d'assurance et de comptabilité seraient les mêmes. Il n'y aurait pas de frais d'inscription, ce qui ferait un total de \$685,00.

Le retour de taxes, incluant celui du contrat de la photocopie, serait de 514,00\$.

## 2. Bref historique de la démarche

Les éléments énumérés à l'item 1 sont contenus dans cet historique (voir document de Thérèse S.)

## 3. Révision et discussion des 4 documents et de leurs canevas d'évaluation, soit :

- a) Lettre envoyée aux RD et RG en août 2012
- b) Correspondance de la circonscription avec Ric Buchanan, directeur exécutif du BSM.
- c) Information sur le site internet
- d) Avantages et désavantages de la création d'un OBNL, du point de vue légal

a) Pas de commentaires à l'item a.

b) Nous avons relu toutes les questions adressées à R. Buchanan.

**A la question 1**, où on lui demandait les avantages et les désavantages de devenir un OBNL, il a répondu que les raisons principales pour s'incorporer étaient les suivantes : pour protéger les officiels et la circonscription d'une responsabilité individuelle dans le cas d'une poursuite ou d'actions inappropriées d'un individu ou de l'Assemblée, par exemple quelqu'un qui tombe et qui se blesse à une Assemblée. Ceci limiterait la poursuite à la corporation et non à un membre individuel.

Il a ajouté que les membres qui feraient des dons à la Corporation recevraient des reçus d'impôt.

**A la question 2**, il était demandé si nous devrions fournir un rapport financier rédigé par un comptable?

Ric B. a répondu que nous devrions fournir un rapport d'impôt à chaque année, sujet à être inspecté par Revenu Canada mais pas à toutes les années cependant. La question d'engager un comptable revient au Conseil d'Administration. Un élément important est que la Corporation devra avoir une adresse fixe où les livres et les reçus d'impôt peuvent être vérifiés par Revenu Canada).

**A la question 3**, où il est demandé s'il devrait y avoir 2 différents conseils d'administration, Ric B. a répondu dans l'affirmative. Les officiels de l'Assemblée pourraient aussi être les administrateurs de la Corporation mais peut-être 3 administrateurs différents pourraient être élus pour séparer le côté spirituel (Comité des Services mondiaux et Assemblée) du Conseil d'Administration. Chaque entité devrait avoir des procès-verbaux différents. Le Conseil se réunit habituellement après l'Assemblée ou la réunion du Comité des Services mondiaux.

**Question 4**, idem à la question 3.

**Question 5** concerne la réduction de prix sur la location des salles pour les groupes. Ric B. a répondu que le Conseil ne pouvait réserver que les salles pour l'Assemblée et non pour les groupes individuels. Ces groupes ne seraient pas qualifiés pour bénéficier de l'exemption des coûts.

**Question 6** concerne une police d'assurance. Ric B. répond que les Conseils d'Administration ont une police d'assurance pour protéger les officiels de la Corporation et la Corporation elle-même. Elle pourrait inclure une assurance-responsabilité pour protéger quelqu'un qui pourrait se blesser lors d'une Assemblée, d'un CSM ou d'une réunion du Conseil.

Notre police d'assurance actuelle couvre l'Assemblée pour le feu ou tout dommage matériel et les locaux d'où lesquels les membres pourraient se blesser. Il faut se demander si les immeubles où nous faisons une location sont eux-mêmes assurés en cas d'accident.

**Question 7** : Qui devient un organisme à but non lucratif, les membres ou la circonscription elle-même?  
Réponse : Ni l'un ni l'autre. Ce devrait être une entité séparée tel qu'expliqué à l'item 3.

**Question 8** : Adresse d'affaire. Déjà discuté à la question 2.

**Question 9** : Site Internet. L'enregistrement du nom du site Web et de la Corporation sont deux problèmes distincts. Le site Web peut faire partie ou non de la corporation.

**Question 10** : Responsabilité de celui qui signe un contrat pour la location d'une salle pour l'Assemblée. A nouveau, Ric rappelle que la personne qui signe le contrat est légalement responsable si quelqu'un ne paie pas ou si le trésorier se sauve avec l'argent. A savoir si cela pouvait se produire, Ann C. a raconté deux faits à ce sujet.

**Question 11** : Quelle autorité l'OBNL a-t-il sur la circonscription? Réponse : La même relation que le Conseil d'Administration du BSM.

**Question 12** : Qui choisit les administrateurs de l'OBNL? Ann nous a parlé comment les administrateurs étaient choisis au BSM. Les candidats envoient leur CV qui est étudié par un comité et on les élit à la Conférence.

#### **Information sur le site internet**

Pas besoin d'une personne morale pour le site internet. Le gestionnaire du site s'occupe de payer les frais d'hébergement et son remplaçant fera de même.

Avantages et désavantages de la création d'un OBNL, d'un point de vue légal. Voir document à ce sujet.

#### **4. Manuel de Service, pp. 165-167.**

La lecture de ce texte nous a fait nous interroger sur la pertinence de créer un OBNL.

Actions à poser avant notre prochaine rencontre :

- 1) Jocelyne L. doit s'informer auprès du New Hampshire à savoir pourquoi ils se sont incorporés.
- 2) Préparer un appel conférence avec Ric B. pour éclaircir certains points, par exemple, quel genre de poursuite pourrions-nous être victimes?

Ce qui ressort de nos discussions, est-ce que notre circonscription a besoin que l'on crée un OBNL? L'avantage majeur serait d'être protégé d'une poursuite.

Items reportés à la prochaine rencontre :

1. Documents du New Hampshire
2. Éléments qui pourraient rendre difficile la création d'un OBNL.
3. Démarche à poursuivre.

**Prochaine rencontre** : Nous attendons des réponses de Jocelyne L. et Thérèse S. avant de fixer une nouvelle rencontre.

Hélène Nadeau, secrétaire.